

الأمم المتحدة  
اللجنة الاقتصادية والاجتماعية لغربي آسيا - اسكوا

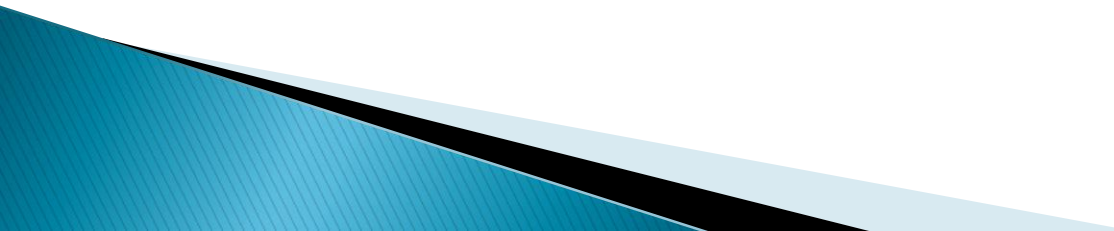
ورشة عمل وطنية حول المفاوضات الخاصة بالاتفاقيات الثنائية للاستثمار

## Le libre transfert des fonds

Ferhat Horchani

Professeur à la Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis  
[horchani.ferhat@gmail.com](mailto:horchani.ferhat@gmail.com)

# Objet du transfert

- ▶ Sommes liées à l'investissement protégé
  - ▶ Revenus
  - ▶ Capital : fin de réalisation, cession  
liquidation = désinvestissement: problème de  
délai + transfert supérieur au capital initial
  - ▶ Autres transferts
- 

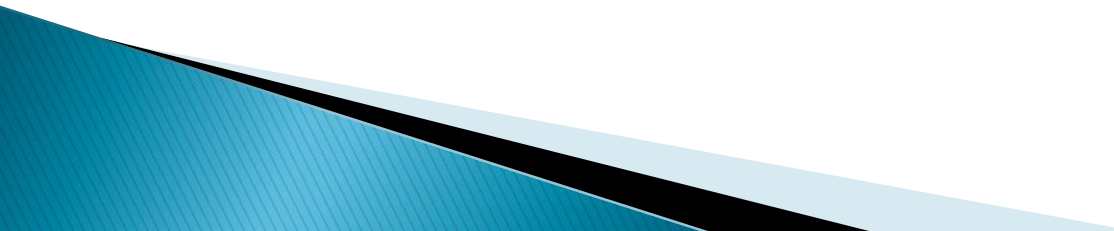
# Objet du transfert

- ▶ Sommes liées à d'autres règles du traité
  - ▶ Indemnisations
  - ▶ Dettes
- 

# Conditions du transfert

- ▶ pas de restrictions sauf nécessité extrême

# Modalités du transfert

- ▶ Monnaie du transfert
  - ▶ Librement convertible
  - ▶ Taux de change: absence ou multiplicité
- 

# Modalités du transfert

- ▶ Date du transfert
- ▶ Sans retard
- ▶ Retard déraisonnable assimilé à un risque non-commercial

# Dérogations

- ▶ **Prévoir une restriction au libre transfert dans certains cas limités** : « Nonobstant les paragraphes précédents, une Partie pourra empêcher un transfert par l'application équitable, non discriminatoire et de bonne foi de ses lois concernant :
  - ▶ a) les faillites, l'insolvabilité ou la protection des droits des créanciers;
  - ▶ b) l'émission, le négoce ou le commerce des valeurs mobilières;
  - ▶ c) les infractions criminelles ou pénales;
  - ▶ d) les rapports concernant les transferts de devises ou autres instruments monétaires; ou
  - ▶ e) l'exécution de jugements rendus à l'issue de procédures judiciaires ».

# Accord USA-MAROC

- ▶ **Nonobstant les paragraphes 1, 2 et 3, une Partie pourra empêcher un transfert par l'application équitable, non discriminatoire et de bonne foi de ses lois concernant :**
  - ▶
    - **les faillites, l'insolvabilité ou la protection des droits des créanciers ;**
  - ▶
    - **l'émission, le négoce, ou le transaction de valeurs mobilières, des opérations à terme, des options et des dérivés ;**
  - ▶
    - **les infractions criminelles ou pénales ;**
  - ▶
    - **les comptes rendus financiers ou les registres de transfert dans les cas requis pour aider les autorités responsables de l'ordre public ou de la réglementation financière ; ou**
  - ▶
    - **l'exécution d'ordonnances ou de jugements rendus à l'issue de décisions judiciaires ou administratives**